



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revenus agricoles : mieux évaluer la réalité économique

Question écrite n° 15713

Texte de la question

M. Alexandre Dufosset attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les limites des indicateurs statistiques actuellement mobilisés pour apprécier la réalité des revenus agricoles en France. Les récentes publications de l'Insee soulignent que le niveau de vie médian des ménages agricoles serait proche de celui des autres ménages actifs. En 2020, le niveau de vie médian des personnes appartenant à un ménage agricole s'élevait ainsi à 22 700 euros par an, contre 22 800 euros pour les ménages actifs. Présentée isolément, cette donnée peut donner l'impression que la situation économique des agriculteurs serait globalement comparable à celle du reste de la population active. Or cette comparaison produit une illusion statistique. Le monde agricole ne forme pas un bloc homogène. Il rassemble à la fois des exploitations capables de dégager des revenus élevés et une part importante d'exploitants confrontés à une grande fragilité économique. Cette réalité apparaît pleinement lorsque l'on observe les indicateurs de dispersion. Selon l'Insee, 16,3 % des personnes vivant dans un ménage agricole résident sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 3,5 points de plus que l'ensemble des personnes vivant dans un ménage actif. L'indicateur du niveau de vie médian pose également une difficulté méthodologique. Il ne mesure pas exclusivement la rémunération tirée de l'activité agricole. Le revenu disponible d'un ménage agricole peut en effet inclure des salaires extérieurs, des revenus de remplacement, des pensions, des prestations sociales ou encore des revenus du patrimoine. En 2020, le revenu agricole moyen ne représentait que 34,3 % du revenu disponible des ménages agricoles. La part des revenus du patrimoine atteignait, quant à elle, 21 % du revenu disponible des ménages agricoles, contre 8 % pour les autres ménages actifs. Dès lors, utiliser le niveau de vie global des ménages agricoles pour apprécier la situation économique des exploitants revient à confondre deux réalités distinctes. Le niveau de vie du foyer, qui peut être soutenu par des revenus extérieurs à l'exploitation, notamment ceux du conjoint ou des revenus patrimoniaux, et la rémunération réellement dégagée par l'activité agricole elle-même. Cette difficulté est confirmée par les travaux de l'Observatoire de la rémunération agricole équitable, selon lesquels le revenu courant issu de l'activité agricole ne doit pas être confondu avec le niveau de vie des ménages agricoles. Cette étude estime qu'en moyenne, entre 2015 et 2024, 43 % des agriculteurs et agricultrices dégagent un revenu agricole inférieur au SMIC, tandis que 54 % dégagent un revenu agricole inférieur au salaire médian du secteur privé. Ces données montrent qu'une présentation statistique centrée sur le niveau de vie médian des ménages peut aboutir à une représentation très incomplète de la réalité. Un ménage agricole peut apparaître, dans les statistiques générales, comme disposant d'un niveau de vie proche de la moyenne nationale, alors même que l'exploitation agricole elle-même ne permet pas à l'exploitant de dégager une rémunération équivalente au SMIC. L'approche statistique paraît également insuffisante lorsqu'elle ne rapporte pas les revenus agricoles au temps de travail réellement effectué. La direction générale du Trésor rappelle qu'en 2022, les agriculteurs travaillaient en moyenne 52,5 heures par semaine, contre 37,1 heures pour l'ensemble de la population exerçant un emploi. Comparer des niveaux de vie sans les rapporter au volume horaire de travail revient à neutraliser un élément essentiel de la réalité agricole. Un revenu annuel proche de la moyenne nationale n'a pas la même signification lorsqu'il est obtenu au prix d'une durée de travail très supérieure. Par conséquent, il lui demande si le Gouvernement envisage de réviser les indicateurs statistiques pour apprécier les revenus agricoles, afin de dépasser une lecture fondée sur des moyennes nationales qui tendent à dissimuler les difficultés économiques réellement rencontrées par une part importante des exploitants.

Texte de la réponse

Les chiffres cités proviennent de l'étude menée par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en lien avec le service statistique du ministère chargé de l'agriculture (SSP). Cette étude a été publiée sur le site internet de l'INSEE (Insee première n° 2098, avril 2026) et sur le site Agreste du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (Primeur n° 2, avril 2026). Ces deux publications intègrent (dès le chapeau et plus en détail dans le corps de l'étude) de nombreux éléments sur la dispersion des niveaux de vie au sein des ménages agricoles, qui est nettement plus forte, comme l'indique l'étude, pour les ménages agricoles que pour l'ensemble des ménages d'actifs. La moyenne ou la médiane ne suffisent en effet pas à caractériser la situation des ménages agricoles, une partie conséquente de l'étude est consacrée à la dispersion des résultats, au moyen notamment du ratio entre les premier et dernier déciles des niveaux de vie (10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au 1er décile ; 10 % ont un niveau de vie supérieur au dernier décile) et au détail de ces déciles. Par ailleurs, en données complémentaires, de nombreux indicateurs sont mis à disposition. Pour chaque région agricole, au-delà des cartes incluses dans le corps de l'étude et les commentaires, des données complémentaires ont été mises en ligne avec l'étude, fournissant notamment, par région agricole, la moyenne, la médiane et les premier et dernier déciles de niveau de vie (onglet tableau complémentaire 4, données complémentaires de l'étude sur Agreste). Ces mêmes indicateurs sont également fournis par spécialisation agricole. L'étude citée est consacrée au niveau de vie, concept qui intègre par définition l'ensemble des revenus des personnes résidant dans un même logement et, pour un exploitant agricole notamment, l'ensemble de ses revenus d'activité professionnelle, sur l'exploitation ou hors exploitation. Le revenu disponible du ménage rapporté à la dimension du ménage (en nombre d'unités de consommation) constitue le niveau de vie, qui permet d'estimer le taux de pauvreté des exploitants agricoles, indicateur qui ne peut pas être établi à partir des seuls résultats économiques de l'exploitation. Le SSP a consacré en 2024 un billet de blog de l'INSEE à ce sujet, présentant les différentes notions de revenus utiles à l'analyse du revenu des exploitants agricoles. L'extrait ci-dessous en résume l'essentiel : « La question des revenus des agriculteurs est au cœur des discussions actuelles sur l'agriculture. Plusieurs réponses peuvent être apportées pour éclaircir cette question, selon l'angle auquel on s'intéresse. Si c'est celui de la capacité de l'agriculture, en tant qu'activité économique, à dégager un revenu pour les agriculteurs, il faut mesurer la performance économique des exploitations agricoles en tant qu'entreprises, à partir des indicateurs issus des comptabilités de ces exploitations. Ainsi, le résultat courant avant impôt par exploitant s'élève à 26 800 euros en moyenne en 2020, mais il est très variable selon la taille ou la spécialisation de l'exploitation. Il varie aussi fortement d'une année à l'autre. Le solde disponible, qui doit servir à rémunérer l'agriculteur et à investir, est de 21 400 euros en 2020, avec de très grandes variabilités également. Si l'on s'intéresse au niveau de vie des agriculteurs, il convient de prendre en compte la composition du ménage auquel l'agriculteur appartient (conjoint et personnes à charge) ainsi que l'ensemble des ressources de ce ménage (les bénéfices agricoles représentant en moyenne seulement un tiers du revenu disponible des ménages agricoles). Ainsi, en 2020, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage agricole [...] est proche de celui de la population dans son ensemble [...]. Néanmoins, la dispersion des revenus des ménages agricoles est élevée, davantage que dans l'ensemble de la population ». Concernant les résultats économiques des exploitations agricoles en tant qu'entreprises, le SSP publie chaque année les estimations élaborées à partir du réseau d'information comptable agricole (RICA). Ces résultats sont diffusés sur le site Agreste sous un format synthétique (Primeur) et plus détaillé [rapport de la commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN)], ainsi que des données complémentaires en ligne également. Ces publications permettent de dresser la situation bien au-delà de la simple moyenne pour l'ensemble des exploitations : elles fournissent notamment des analyses par orientation de production (OTEX), des indicateurs de dispersion y compris au sein de chaque grande filière de production et des éléments sur la constitution du résultat économique (charges, produits, etc.). Elles font l'objet chaque année d'échanges avec les professionnels, dans le cadre de la CCAN. Par ailleurs, contrairement aux salariés, les revenus des exploitants agricoles, comme celui plus généralement des indépendants, ne sont pas présentés en « salaire horaire », mais en termes de résultats économiques de l'entreprise. Ce qui ne signifie pas que leur volume horaire ou conditions de travail ne font pas l'objet de statistiques. Concernant les conditions de travail des exploitants agricoles, le SSP y consacre une fiche dédiée dans le recueil annuel de statistiques, Graph'Agri. Il en ressort notamment que 8 exploitants agricoles sur 10 indiquent travailler plus de 40 heures par semaine, une proportion bien plus élevée que parmi l'ensemble des indépendants (7 sur 10). De même, ne pas avoir de repos 48 heures de suite, ou travailler les week-ends y est aussi très fréquent. Ces résultats proviennent d'une enquête réalisée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

(DARES), service de la statistique publique du ministère du travail et des solidarités. Pour conclure, les analyses et données statistiques publiées par la statistique publique sur les revenus agricoles ne se limitent donc pas aux seules moyennes. Elles prennent en compte la diversité des situations et la grande variabilité des résultats entre exploitations, aussi bien dans les statistiques mises à disposition en ligne que dans les études publiées. L'hétérogénéité des situations fait donc déjà partie des messages diffusés par la statistique publique à l'ensemble des acteurs du monde agricole et du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Dufosset](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15713

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5041

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2026](#), page 6635